

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 216



Décembre 2010



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0407 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 Prix 2 €

En 2011,
comme en 2010 :
Agir Ensemble.



Dans le cadre de la
Confédération Européenne
des Syndicats
CFDT, CGT, FSU,
Solidaires, UNSA
appellent
à une journée d'action
mercredi 15 décembre
contre les politiques
d'austérité en Europe.

SOMMAIRE

- Carte scolaire* : Dans l'académie de Montpellier ; Éducathlon ;
Un pays, une école, notre avenir. p. 2
- Éditorial* : Nous n'avons pas gagné, mais... p. 3
- Carte scolaire* : Projet de loi de finance 2011 ; Et dans le privé ? p. 4
- Métier* : Projet de loi de finance 2011, dépenses de fonctionnement ;
RASED ; AVS p. 5
- Métier* : Inspecteurs d'académie ; Dépasser les notes pour transformer l'école ;
Lu au BO ; Lectures choisies p. 6
- Administratif* : Avancement ; Retraite, mise en paiement de la pension ;
Directions ; SOS HALDE p. 7
- Agir Ensemble* : Se syndiquer ; mis au Net p. 8

Carte scolaire

Dans l'académie de Montpellier

Puisque l'administration aime les calculs et les ratios, petit exercice primaire sur la rentrée 2010 :

maternelle						
Rentrée 2010	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P. O.	Académie
Classes créées ou supprimées	- 2	+ 1	+ 4	- 2	0	+ 1
Nombre d'élèves en + ou en -	+ 22	- 193	+ 579	- 27	+ 217	+ 598
Ratio	- 1 cl pour + 11 élèves	+ 1 cl pour - 193 élèves	+ 1 cl. pour + 144,75 élèv.	- 1 cl pour - 13,5 élèves	0 cl. pour + 217...	+ 1 cl .pour + 598 élèves

élémentaire						
Rentrée 2010	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P. O.	Académie
Classes créées ou supprimées	- 9	+ 6	- 4	- 3	- 18	- 28
Nombre d'élèves en + ou en -	- 120	+ 228	+ 396	- 3	- 116	+ 385
Ratio	- 1 cl pour - 13,33 élèves	+ 1 cl pour - 38 élèves	- 1 cl pour + 99 élèves	- 1 cl pour - 1 élève	- 1 cl. pour - 6,44 élèves	- 1 cl pour + 13,75 élèves

Conclusion académique maternelle + élémentaire :
27 classes en moins pour 983 élèves en plus.
Les "leviers d'efficience" avant l'heure...

Éducathlon

Les 16 et 17 novembre a eu lieu en Cévennes l'Éducathlon, organisé par le Collectif "Pour la qualité de l'éducation en Cévennes" * qui regroupe associations de parents d'élèves, parents individuels, élus et enseignants.

Le Collectif a visité environ 14 écoles et collèges pour écrire des lettres au Préfet, représentant de l'Etat, aux Députés et au Sénateur, pour défendre l'éducation de qualité et de proximité dans les Cévennes et pour s'opposer à de nouvelles vagues de suppressions de postes. 150 participants lors de la première journée et 60 le lendemain. Près de cent documents ont été transmis aux destinataires ci-dessus. Quelques dizaines de dessins d'élèves ont aussi été recueillis. C'est une mobilisation inédite de tout un territoire !

Collectifs ou individuels, bien argumentés,

parfois émotionnels et souvent très personnels, ces documents démontrent l'attachement des Cévenols à l'école publique, son importance pour la vie locale et le développement du territoire.

Destinés au Préfet et aux élus ils pointent les enjeux et les effets néfastes pour les enfants, les villages et tout le territoire des suppressions de postes qui conduisent inévitablement à la fermeture de classes, voire d'écoles (à court ou à moyen terme) et à la mise en péril des collèges. Ils expliquent pourquoi toute "la Cévenne" se mobilise pour défendre l'éducation de qualité et de proximité.

Le SNUipp et la FSU, présents à Florac le 16 puis le 17 à Mende soutenaient cette initiative.

* contact : Jur Jacobs
aep-aec@la-combe.com

Nous voulons que l'éducation redevienne une priorité !

Supprimer des postes, c'est remettre en cause la qualité de l'éducation et la réussite de tous les élèves. Et c'est la neuvième année consécutive que l'on subit ce régime !

Pendant ce temps, les autres pays européens font **le choix d'investir dans l'Éducation comme moyen de sortir de la crise.**

Depuis de nombreuses années, la part de ses richesses que la France consacre à l'éducation, ne cesse de baisser.

Un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation !

Tous ensemble, débattons de ces questions et mettons les élus face à leurs responsabilités !



www.uneecole-votreavenir.org

Nous n'avons pas gagné, mais...

Inédit par sa durée, par la fréquence des journées nationales d'action, par le nombre de manifestants réunis, par l'entrée massive dans l'action des salariés du privé, et par le soutien que lui a apporté l'opinion publique, le mouvement contre la réforme des retraites a été marqué par le renforcement de l'intersyndicale à huit.

Celle-ci apparaît aujourd'hui comme un élément stable et durable du paysage syndical, ce qui n'exclut pas des difficultés, des divergences de points de vue, mais qui peuvent être surmontées par une volonté d'unité qui a été plébiscitée par les salariés. Le renforcement de l'unité des "2 grands", CGT et CFTD, est une nouvelle donne du paysage syndical.

La FSU quant à elle joue dans cette intersyndicale un rôle offensif en présentant et en appuyant toujours les propositions de mobilisations fortes, en choisissant la préservation de l'unité. Son implication a été évidente dans les rues de Mende et d'ailleurs.

Cette intersyndicale n'est pas que "de sommet", elle a permis au plan local de tisser des liens, de mener la campagne sur le terrain en organisant des initiatives communes.

Le rapport de force entre le pouvoir et l'opinion publique (70% des Français contre la réforme) est une donnée majeure. Si le gouvernement a maintenu le cap et prépare de nouveaux mauvais coups contre les acquis sociaux : sécurité sociale, dépendance... pour satisfaire les puissances d'argent (dont les caisses d'assurances privées) qui le pilotent, il sait dès à présent qu'il est ultra-minoritaire et ne pavoise plus.

Reste au mouvement syndical à dialoguer avec les autres composantes de la société civile pour décider de l'avenir et faire en sorte que les engagements pris ou à prendre soient tenus.

Les Citoyens doivent être les garants déterminés de la société plus juste qui doit être bâtie, pour que ne soit plus bafouée la première phrase de l'article 1er de notre Constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."

Mende, le 1er décembre 2010

Assemblée générale de l'OLL.

Ensemble rendra compte de l'AG de l'OLL du samedi 4 décembre au Centre FOL de Bec de Jeu. La date est justifiée par le 105^e anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'état du 9 décembre 1905.

Les cotisations 2011 sont inchangées : 10€ minimum.

La FSU fait partie des 14 membres fondateurs de l'Observatoire.

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont aussi adhérents.



Se syndiquer

- Pour agir** pour l'école publique et laïque, les services publics et une société plus solidaire, contribuer au mouvement social.

Le SNUipp se bat pour une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, pour la laïcité, pour des avancées collectives pour la profession, pour la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.

- Pour défendre** les personnels. Les délégués du personnel, élus par tous, défendent et répondent à tous : demandes individuelles (calculs de retraite...), mouvement et permutations, stages, avancement...

Tout ce travail d'information, d'aide et d'intervention, de vérification... demande bien entendu du temps mais nécessite aussi des moyens et donc votre adhésion.

- Pour élaborer** et défendre les revendications des personnels, rompre l'isolement, contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats et des actions, participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école.

- Pour recevoir** une information régulière et complète.

Depuis sa création, le SNUipp 48 a eu la volonté d'informer toute la profession. Ainsi, tous les enseignants des écoles de Lozère reçoivent chaque mois un numéro d'ENSEMBLE.

Les adhérents disposent aussi de POUR 48 (bimestriel de la FSU 48), et de la presse nationale : Fenêtres sur cours, POUR, numéros spéciaux...

Syndiquez-vous !

Carte scolaire

Projet de loi de finance 2011

Les suppressions d'emplois dans la fonction publique et dans l'Éducation nationale depuis 2008					
	2008	2009	2010	2011	Total
Fonction publique	- 22 900	- 30 600	- 33 750	- 31 638	- 118 888
Éducation nationale	- 11 200	- 13 500	- 16 000	- 16 000	- 56 700

En 2011, dans l'Éducation nationale

Les 16 000 suppressions prévues se répartissent

de la manière suivante :

8 967 emplois

dans le premier degré public :

résorption des 5 600 surnombres + 3 367 "suppressions nettes".

4 800 emplois

dans le second degré public

600 emplois d'administratifs

1 633 emplois dans le privé (premier et second degrés)

Remarque sur les suppressions dans le premier degré

Elles sont présentées par le ministère comme le résultat de la résorption des 5 600 surnombres et de 3367 "suppressions nettes" : d'après la DAF, ces surnombres sont liés aux recrutements 2010 trop importants au vu des départs en retraite moins nombreux que prévu ; le plafond d'emplois sera réajusté au 1er janvier 2011 en fonction de la réalité.

Sur le terrain ce sont bien 8 967 emplois que le ministre entend supprimer à la rentrée 2011

même s'il joue sur les deux tableaux dans sa communication, selon qu'il veut mettre en avant la réalisation de l'objectif de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ou le fait que le nombre de suppressions ne serait pas si important que ça...

le ministère annonçait, à cette étape de la préparation du budget, la répartition entre premier et second degré et donnait des précisions sur les motifs de suppressions (remplacements, transformation d'heures postes en HS, stagiaires, démographie...), cette année il renvoie "au plus proche du terrain", c'est à dire aux Recteurs, la responsabilité de décider dans leurs académies sur quels "leviers d'action" il faudra s'appuyer pour parvenir à ces suppressions.

"J'ai pensé que ce n'était pas en décidant moi-même que les 16 000 postes seraient prélevés dans telle académie sur tel levier d'action, comme ça, à la hache, que nous pourrions y parvenir. Non, c'est au plus près des réalités qu'on peut décider de tout cela. Il est très important d'associer les cadres aux décisions, de regarder comment optimiser", expliquait-il le 8 juillet 2010 (AEF n°134924).

A la veille du conseil des ministres du 29 septembre, il n'était même pas question de communiquer les plafonds d'emplois par programme...

La manœuvre est grossière et **on est fondé à penser que le silence du ministre s'explique par l'incapacité à trouver la moindre justification à ces suppressions et à renvoyer à d'autres le soin de tenter l'expérience.**

années passées ne suivaient pas les indications du ministère mais s'adaptaient aux réalités locales. Des "fourchettes" seront indiquées aux Recteurs et ajustées au fur et à mesure des travaux...

Dans le premier degré public, **8 967 emplois seront supprimés** en agissant sur les leviers suivants :

- la taille des classes dans les écoles qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire,
- les modalités de scolarisation des enfants de deux ans,
- l'importance des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes,
- le dispositif des enseignants absents,
- les modalités d'enseignement des langues vivantes dans le premier degré

Le niveau et les modalités d'utilisation des différents leviers seront définis académie par académie.

Et dans le privé ?

Une fois encore, l'enseignement privé serait épargné puisque 1633 emplois y seraient supprimés quand l'application du principe de parité public privé aurait dû conduire au chiffre de 3200 (20% de 16 000).

Le ministère argumente de la manière suivante : dans le privé, il n'y a pas de surnombre ni d'emplois administratifs, on applique donc les 20% à 8 167 suppressions (1er et 2e degré) soit 1633.

En Lozère, à cette rentrée, l'école privée a gardé les moyens de décharge des directeurs 4 classes alors que du fait de la modification de la formation IUFM, l'école publique a supprimé des postes (en classe) pour conserver les décharges des écoles à 4 classes. Parité ? Mon œil !

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Dont primo recrutements	Sorties prévues	Départs en retraites	autres départs définitifs	Schéma d'emplois
1er degré	3 100	3 100	12 067	9 600	2 467	- 8 967

PLF 2011 Programme 140 page 52

La nouveauté cette année réside dans la méthode utilisée pour déterminer la nature des suppressions : contrairement aux années passées où

La DAF interrogée sur ce point défend bien sûr la stratégie du ministère, "plus efficace", s'appuyant sur le fait que les suppressions d'emplois des

Projet de loi de finance 2011, dépenses de fonctionnement.

Crédits pédagogiques (en M €)				
	Pré-élémentaire	Élémentaire	Besoins éducatifs particuliers	Total
2010	1	3,8	1,1	5,9
2011	0,94	3,27	1,05	5,26

On constate une baisse de l'ordre de 10,8% des crédits pédagogiques par rapport à 2010.

Frais de déplacements (en M €)				
	Pré-élémentaire	Élémentaire	Besoins éducatifs particuliers	Total
2010	0,25	2,62	3,32	6,19
2011	0,24	2,48	3,15	5,87

Le remboursement des frais de déplacement concerne les personnels qui sont en service partagé, les membres des réseaux d'aides et enseignants-référents. On constate une baisse de l'ordre de 5% par rapport à 2010.

Formation continue des enseignants du 1er degré

11,95 M€ : comprend le programme national de pilotage (séminaires nationaux et formation des personnes ressources), les plans académiques de formation et le droit individuel à la formation. En baisse de 5,8% par rapport à 2010.

L'an dernier (2009-2010), les 9399 stagiaires IUFM ont permis un remplacement pour la formation continue des titulaires durant 6 semaines chacun soit 56 394 semaines au total.

Le budget 2010 prévoit un crédit de 36 millions d'euros soit 48 000 semaines pour cette année scolaire, en baisse de près de 15% (et encore faudrait-il trouver 12 000 stagiaires de master).

En 2011, avec des crédits de 16,4 millions d'euros, le nombre de semaines financées se monterait à 21 860 en baisse de plus de 61% par rapport à 2009.

Remplacements

A noter dans la présentation stratégique de la mission, la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour rendre le système du remplacement plus efficace plus réactif et plus souple.

Pouvant concerner le premier degré :

- la mise en place par chaque académie d'un véritable service du remplacement ;
- la levée des barrières administratives empêchant un enseignant d'une académie voisine de venir effectuer un remplacement ;
- la constitution d'un vivier complémentaire de personnels contractuels remplaçants, composé de jeunes retraités, d'étudiants diplômés et formés, dont la candidature aura été préalablement examinée et validée par les inspecteurs pédagogiques du ministère.

RASED

Évolution des emplois

2007-2008

Option E	Option G	Psychologues
7664,5	3652	3711,5
		Total 15 028

2008-2009

7620	3497	3727
		Total 14 844

2009-2010

6094	2776	3727
		Total 12 597

Évolution 2007/2009

- 1570,5	- 876	+ 15,5
----------	-------	--------

soit 2431 emplois en moins.

EVS

Baisse du budget et suppression de 4 500 emplois en 2011.

Pour la première fois depuis la création des emplois aidés dans l'éducation, le projet de loi de finances programme la suppression de 4 500 d'entre eux.

Ces emplois de vie scolaire (EVS) sont principalement chargés, au sein des écoles et des collèges, de l'accompagnement d'élèves handicapés et d'assistance administrative des directeurs.

Le projet de loi de finance prévoit, 38 000 contrats aidés pour 2011 dont environ 22 000 accompagnateurs d'élèves handicapés.

Le coût moyen annuel pondéré d'un contrat aidé se montant à 3 521 €, le budget consacré aux emplois aidés est de 133,8 millions d'euros.

En 2010 comme en 2009, les emplois aidés étaient au nombre de 42 500 en forte hausse depuis les 33 000 emplois de l'année 2008.

Plus largement, le projet de loi 2011 envisage de réduire le nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand (CUI-CAE) de 400 000 en 2010 à 360 000 en 2011.

En parallèle, la part du coût de ces contrats laissé à la charge de l'éducation nationale est passée de 10 % à 20 % depuis le 1er septembre et passera à 30 % au 1er janvier 2011.

Pour les renouvellements de contrats, la part de l'éducation resterait à 10% selon les propos de Luc Chatel devant la commission élargie de l'assemblée nationale.

Pétition disponible sur le site <http://48.snuipp.fr>

Inspecteurs d'académie

Le SIA (Syndicat des Inspecteurs d'Académie) a publié le 31 octobre dernier un communiqué de presse qui montre que certains membres de l'Administration ont le souci du service public et des élèves. Ce texte, très critique, s'intitule : "Les élèves sont-ils encore au centre du système éducatif ?". Il débute par : "La nouvelle réforme de la formation des maîtres a oublié les élèves !" ; et un peu plus loin continue : "Aux yeux de certains hauts responsables de l'Éducation nationale, il ne serait pas difficile

d'enseigner, de tenir une classe, de faire apprendre aux élèves (!?)." Il se termine par ces deux phrases : "Si les mesures mises en place aujourd'hui par le Ministère concourent à la réduction de la dette publique, elles ne garantissent plus la qualité du service public d'éducation. Aujourd'hui dans l'Éducation nationale, l'élève ne semble plus au centre du système !"

La classe unique de Prunières avec 19 élèves est l'illustration locale de cette dérive de l'institution.

Dépasser les notes pour transformer l'école

Stress, concurrence, obsession du classement...

Comme les adultes au travail, les enfants aussi peuvent souffrir à l'école*.

Le débat lancé sur les notes à l'école à travers l'appel de l'AFEV met à jour la question essentielle de la réussite des élèves.

La notation n'est en fait que la face visible de notre système éducatif, construit sur le classement et la compétition, et qui reproduit les inégalités sociales.

Les enseignants, qui ont des pratiques diverses en matière d'évaluation, et qui cherchent à faire réussir tous les élèves, le constatent tous les jours. La confiance en soi est déterminante pour apprendre et réussir, et elle est vite mise à mal par les échecs récurrents en classe. Améliorer le climat scolaire pour instaurer davantage de sérénité, favorisant la réussite de chacun, et particulièrement celle des élèves les plus fragiles, est urgent.

Pour cela, la culture de la note, qu'il faudra dépasser, ne peut être seule mise en cause et de nombreux autres leviers doivent être actionnés :

- repenser les évaluations qui, au contraire des tests de CM2 et CE1, doivent permettre de mesurer les réussites et les progrès des élèves,
- mettre en œuvre une vraie formation professionnelle initiale

et continue des enseignants,

- contrairement aux réformes en cours, en finir avec les redoublements inefficaces,
- mieux prendre en charge et plus vite les enfants qui décrochent en permettant le travail en petits groupes grâce à plus de maîtres que de classes et par le développement des réseaux d'aides,
- accompagner les enseignants à mettre en œuvre les cycles car tous les enfants n'apprennent pas au même rythme...

Telles sont certaines des pistes que le ministère doit mettre en discussion de manière urgente aujourd'hui, abandonnant ses seules exigences budgétaires, pour enfin avancer sur la question de la réussite de tous. Les élèves les plus fragiles scolairement le sont aussi le plus souvent au plan social : l'école se doit d'avancer pour leur ouvrir les portes de la réussite.

Le SNUipp ne peut qu'être d'accord avec les signataires de la pétition lancée par l'AFEV réclamant la suppression des notes. Il regrette même que cette exigence soit cantonnée à l'école élémentaire, notre système scolaire ayant besoin de cohérence et de lisibilité.

* Voir POUR 48 novembre 2010.

<http://suppressiondesnoteselementaires.org>

Lu au B.O.

n° 41 du 11 novembre 2010

- Réseaux "Ambition réussite" : Liste des établissements scolaires.
- Natation : Enseignement dans le premier et second degrés.
- Actions éducatives : Programme prévisionnel 2010-2011.

n° 42 du 18 novembre 2010

- Enseignants du second degré : Emplois et procédures d'affectation dans l'enseignement supérieur - année 2011.

n° 43 du 25 novembre 2010

- Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation : Mise en œuvre, pour l'année scolaire 2010-2011, du droit individuel à la formation.
- Hygiène et sécurité : Compte rendu synthétique de la réunion du CCHS ministériel pour l'enseignement scolaire.
- Sécurisation des établissements scolaires : Diagnostics de sécurité, mise en œuvre et suivi des préconisations.
- Éducation à la santé : Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2010.

Lectures choisies

Indignez-vous !

de Stéphane HESSEL, grand Résistant, chez Indigène Éditions, 3 € seulement. A lire absolument et à diffuser.

Réussir l'école

Les syndiqués ont reçu le numéro 346 de leur revue hebdomadaire (fenêtres sur . cours), *Réussir l'école* qui rend compte de la 10e Université d'automne du SNUipp. Ce numéro de 100 pages est disponible à la section départementale.

Qu'est ce que le SNUipp ?

Dans la collection "L'information citoyenne" dirigée par Claude Perrotin, les éditions L'Archipel viennent de publier *Qu'est ce que le SNUipp ?* Ce petit livre fait partie d'une collection où on peut aussi trouver des ouvrages indispensables à tous ceux qui s'intéressent à l'Éducation :

- *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*
- *Qu'est-ce que l'Office central de la coopération à l'école ?*
- *Qu'est-ce que la FSU ?* dont la 3e édition est sous presse, les deux premières étant épuisées.

Qu'est ce que le SNUipp ? 167 pages, paru en novembre 2010 ; 11,50€.

Administratif

Avancement

Comment ça marche et pourquoi le SNUipp demande le passage de TOUS au rythme le plus rapide ?

Beaucoup de questions ont suivi la parution des promotions (n° 215).

Chaque année, l'administration établit les listes des enseignants promouvables dans chaque échelon pour l'année considérée :

- Liste des promouvables au Grand Choix, 30% seront promus ;
- Liste des promouvables au Choix, 5/7ème seront promus ;
- Liste des promouvables

à l'ancienneté.

Sont dits **promouvables** les enseignants qui ont l'ancienneté requise dans leur échelon durant l'année considérée.

Cette ancienneté requise est valable à une date précise, passée cette date, le type de promotion (grand choix, choix) n'est plus possible pour cet échelon là.

Les promotions ont lieu à l'année civile pour les instituteurs et à l'année scolaire pour les PE.

En savoir plus : <http://48.snuipp.fr>

Retraite

Date de mise en paiement de la pension

La loi sur les retraites modifie, à compter du 1^{er} juillet 2011, les conditions de mises en paiement de la pension :

Actuellement,

- La mise en paiement de la pension est effectuée à la fin du premier mois suivant le mois de cessation d'activité (art. L. 90 du CPCMR).
- Le traitement d'activité est continué jusqu'à la fin du mois au cours duquel le fonctionnaire est admis à la retraite (art. R 96 du CPCMR).
- Les instituteurs et professeurs des écoles qui remplissent les conditions d'âge pour obtenir la jouissance immédiate de leur pension sont maintenus en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge, s'ils sont parents de 3 enfants ou s'ils sont mis à la retraite pour invalidité (art. L. 921-4 du code de l'éducation).

Avec la nouvelle loi,

- La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité, sauf si la liquidation intervient pour limite d'âge ou invalidité.
- Les instituteurs et professeurs des écoles qui remplissent les conditions pour partir à la retraite sont maintenus en activité jusqu'au 31 août (et non plus jusqu'à la "fin de l'année scolaire")...

Conséquences :

- Cette nouvelle disposition législative incite les personnels à partir à la fin du mois (sinon ils ne percevront ni salaire, ni pension pour les jours non travaillés du mois en question).
- Pour les enseignants des écoles, le mois de septembre ne sera plus payé comme actif : l'année scolaire se terminant avec le début de la nouvelle année scolaire, ils étaient encore en activité le 2 ou 3 septembre et percevaient donc leur traitement d'actif le mois de septembre, puis étaient pensionnés à partir du mois d'octobre. Désormais ils seront pensionnés dès le 1^{er} septembre. Cette disposition reste particulièrement inéquitable pour les enseignants des écoles qui, contrairement aux autres fonctionnaires ne peuvent partir à la date d'anniversaire. Ils doivent souvent "rempiler" un an de plus qui s'ajoute au report de l'âge de départ. Le SNUipp revendique que les enseignants des écoles qui remplissent les conditions d'âge puissent partir en cours d'année scolaire s'ils le souhaitent.

Pour information :

Le tableau récapitulatif des mesures est en ligne sur le site du SNUipp.

Directions

La demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de direction d'établissement spécialisé est à faire avant le **mercredi 15 décembre**.

De même l'appel à candidature pour la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus est lancé. Les candidatures doivent être déposées avant le **vendredi 17 décembre**.

SOS HALDE

Le projet de loi portant sur la création du défenseur des Droits prévoit de placer la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, sous l'autorité tutélaire de cette nouvelle institution, tout comme le Défenseur des enfants et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité.

Ce projet, sous l'apparence d'une coordination des pratiques et des moyens, réduira l'autorité et l'indépendance de la HALDE. De ce fait, il est à craindre qu'elle ne perde son statut d'autonomie de gestion administrative et budgétaire qui est l'une des garanties de son indépendance effective.

La HALDE a permis à la France de franchir un cap important : les discriminations sont devenues plus visibles et le sentiment communément partagé que l'impunité règne en la matière tend à s'estomper. Son bilan est positif, mais elle dérange, du fait même de son efficacité.

La HALDE doit conserver sa spécificité et son fonctionnement collégial, ainsi que sa capacité à traiter un grand nombre de situations. Elle doit rester une autorité administrative indépendante et autonome, comme le préconisent plusieurs instances internationales.

La **FSU**, membre de la coordination SOS HALDE, et le **SNUipp**, pleinement engagé dans la lutte contre les discriminations, invitent les collègues à signer massivement l'appel des membres du Comité Consultatif de la HALDE pour en refuser la disparition :

<http://www.petitionenligne.fr/petition/appel-des-membres-du-comite-consultatif-de-la-halde/278>

Agir Ensemble

**La force de notre profession
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

Conseil Syndical
mardi 14 décembre
17 heures
2e étage La Chicanette
MENDE.

ÉCHELONS	INSTITUTEURS						PROFESSEURS DES ÉCOLES						P.E.G.C.								
	ADJONCT	DIRECTION			SPÉ - I M F	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	ADJONCT	DIRECTION				SPÉ - I M F	HORS CL	CL · N O R M.	H O R S C L	C L · E X C					
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +						S E G P A				
11e	145	146	149	153	149	153	182	183	187	191	194	196	184		154						
10e	133	134	137	141	137	141	169	170	174	178	181	183	172		142						
9e	120	112	124	130	124	130	155	156	159	165	168	170	157		135						
8e	114	115	118	122	118	122	146	147	150	154	157	159	147		125						
7e	Retraités: pension < 1400€ 85 € pension > 1400€ 94 €						136	137	140	144	147	149	139	218	119						
6e	AVS, Adjt d'éducation, EVS : 47 € Disponibilité, Congé parental : 47 € Congé de formation : 80 % de la cotisation et selon le temps partiel : 50 %, 75%... de la cotisation.						125	125	130	137	140		133	206		181					
5e							117	118	121	125	130					194		169			
4e							112	113	116	120	123					180		154	205		
3e							102	108	111	115	118			170		142	193				
2e							PE stagiaires : 82 € Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit						157		135	181					
1er													139		125	169					

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2010-2011

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP
à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

mis au Net

Un pays, une école,
notre avenir.
www.uneecole-votreavenir.org

Promotions

Tous les renseignements :
<http://48.snuipp.fr>

Retraites

Tableau récapitulatif
des nouvelles mesures
<http://48.snuipp.fr>

Notes à l'école

Signer la pétition :
<http://suppressiondesnoteselementaires.org>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr
et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>
pour vous informer
et retrouver

ENSEMBLE



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N° 0407 S 06095
Imprimé par nos soins
Prix : 2 €
ISSN 1244.0701
Ce bulletin
vous a été envoyé grâce
au fichier informatique
du SNUipp 48.
Conformément à la loi
du 8.01.78, vous pouvez
avoir accès ou faire
effacer les informations
vous concernant
en vous adressant
au SNUipp 48 .
Publication mensuelle